

résolution, tout en faisant une place à la bien-séance, à la correction et à un examen raisonnable de ces objectifs. Nous avons déjà mentionné notre désir de faciliter l'adoption des mesures proposées par le gouvernement. Quant à la résolution traitée avant l'ajournement du dîner, les partis de l'opposition ont présenté un très petit nombre d'orateurs, ce qui prouve notre désir d'adopter ces résolutions et de passer aux problèmes, extrêmement urgents aux yeux du gouvernement, figurant sur une certaine liste des priorités que le premier ministre ne nous a pas encore donnée. C'est pourquoi nous ne prolongerons pas nos commentaires à l'étape actuelle.

Il est certes encore très difficile d'examiner toutes les données de ce problème. Le ministre a signalé que, étant donné la proposition portant accroissement du capital autorisé de la banque et élargissement de la base qu'il constitue pour les sommes disponibles aux fins de la loi, des fonds supplémentaires très importants seront mis à la disposition de la Banque. A notre avis, cette mesure est motivée et probablement souhaitable, mais nous devons émettre un avertissement. Nous espérons par là qu'une somme importante sera finalement utilisée, grâce à l'application de la loi et à ceux qui en seront chargés, pour augmenter la productivité. Sinon, il est parfaitement clair que la mobilisation d'une pareille somme aurait des conséquences extrêmement sérieuses pour notre économie. Puisque le gouverneur de la Banque du Canada et les personnes associées à la Banque sont visés par ces textes législatifs, j'espère qu'on songera aux nécessités et aux objectifs qui sont à l'origine de cette mesure.

● (8.10 p.m.)

Nous ne donnerons pas notre opinion avant d'avoir vu la mesure législative et avoir pu nous rendre compte des limites dans lesquelles nous pourrions, dans le cadre de la résolution, effectuer certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi. Le ministre nous a donné une idée de ce qui pourrait se passer. Pour le moment, nous faisons donc toutes nos réserves et nous nous contenterons sans doute de déposer un avis d'opposition.

Je désire cependant faire remarquer que, bien que n'ayant pas fait partie du comité chargé de modifier la loi sur les banques, j'avais compris que le but poursuivi par cette mesure législative était de permettre aux banques à charte d'entrer dans des domaines du prêt qui jusqu'alors leur étaient fermés. A

supposer que ce que je dis soit pertinent, comme je le crois maintenant, je me demande si, lorsque le ministre s'occupera de cette question à l'étape de la deuxième lecture, il sera en mesure de dire si la mesure législative a été modifiée parce que les banques ne profitent pas des occasions plus nombreuses d'entrer dans un secteur plus étendu du domaine du prêt que leur offre la loi sur les banques modifiée. Voilà une question qui intéressera certainement le comité.

Je vous ferai très brièvement remarquer en passant qu'il est, à mon avis, un des programmes du gouvernement qu'il faudra diffuser très largement si nous, Canadiens, devons survivre et prospérer dans les secteurs industriels et commerciaux. De fort belles perspectives s'offrent à nous. L'entreprise et l'industrie devront de toute nécessité, je pense, faire preuve d'efficacité et d'un esprit de concurrence. Il leur faudra posséder dans leur exploitation les méthodes et les techniques les plus modernes, non seulement pour répondre aux besoins de l'économie intérieure mais surtout pour assurer des relations commerciales avec le reste du monde. J'appuie une telle assertion sur deux rapports qui figurent dans des quotidiens d'aujourd'hui. Dans la *Gazette de Montréal* paraît une déclaration du directeur général de l'Administration de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, M. Eric Wyndham-White. Je vous donnerai seulement lecture de la rubrique dont le ministre a pris connaissance, j'en suis sûr. Elle se lit: «La renaissance du protectionnisme menace de porter préjudice à la négociation Kennedy, selon le directeur de GATT. M. Wyndham-White, directeur général très compétent du groupe de GATT, a averti que malgré les grands avantages que donnerait la négociation Kennedy, on commence néanmoins à distinguer ici et là au pays une tendance vers le protectionnisme». On l'a mentionné hier au cours du débat à propos de l'attitude des États-Unis concernant l'importation d'acier et de produits de l'acier.

Très brièvement, j'aimerais signaler que l'industrie canadienne, grande ou petite, qui se livre au commerce international, sera obligée de remplir ses fonctions de façon efficace et économique afin de pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. On a cru un temps que pour soutenir la concurrence il fallait avoir une économie de grande échelle et avoir accès à de vastes débouchés. Mais aujourd'hui, par suite de l'automatisation et vu les moyens dont dispose maintenant l'industrie pour mettre à profit les